

Thème : Le droit de préemption du preneur à bail commercial

Date : Vendredi 28 avril 2023 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Connaître les conditions d'application et les modalités de mise en œuvre du droit de préemption.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1. Nature du droit de préemption et sort des frais d'agence**
- 2. Domaine du droit de préemption**
- 3. Modalités de mise en œuvre du droit de préemption**

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive avec support

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant :

Fabien KENDERIAN, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Bordeaux, Chargé d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.